



DOSSIER DÉPARTEMENTAL SUR LES **RISQUES** **MAJEURS**

dans
les Alpes-de-
Haute-Provence

2017



PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE



L'information des populations sur les risques naturels et technologiques prévisibles est une des actions prioritaires des pouvoirs publics.

Le citoyen est le premier acteur de sa sécurité et de celle de ses proches. A ce titre, il doit être informé des risques naturels et technologiques majeurs auxquels il peut être confronté et des mesures de sauvegarde à mettre en œuvre. C'est une condition essentielle pour qu'il acquière un comportement

responsable face au risque.

Le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM), qui vient d'être réactualisé, recense les risques naturels et technologiques majeurs auxquels chacune des communes des Alpes-de-Haute-Provence est potentiellement exposée.

Les informations contenues dans ce document sont déclinées pour chaque commune dans le porter à connaissance sur les risques, photographie des risques naturels sur les territoires. Les maires des 199 communes des Alpes-de-Haute-Provence ont la charge, dans cette organisation collective de la gestion des risques, de relayer auprès de leurs administrés ces informations au travers des Dossiers d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) et des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Le DDRM doit servir de socle pour la réalisation de ces documents essentiels à l'information des citoyens. Il est également essentiel pour les responsables des établissements recevant du public et les sites industriels.

Cette nouvelle version, actualisée et enrichie est disponible dès à présent sur site Internet de la préfecture.

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence

Bernard GUERIN

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Guérin'.



LE RISQUE NATUREL

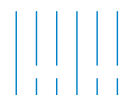
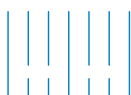
dans
les Alpes-de-
Haute-Provence

- *Inondation*
- *Mouvement de terrain*
- *Sismique*
- *Avalanche*
- *Feu de forêt*
- *Climatique*



Castellane
Basses Listes
Nov. 2016

Inondation



PLUIE-INONDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



JE M'INFORME
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**JE NE PRENDS PAS
MA VOITURE
ET JE REPORTE
MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES
PERSONNES PROCHES,**
de mes voisins et des
personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE
DES COURS D'EAU**
et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment
et surtout pas sous un arbre
pour éviter un risque de foudre

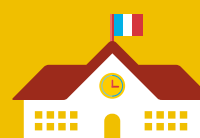


**JE NE DESCENDS PAS
DANS LES SOUS-SOLS
ET JE ME RÉFUGIE
EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



ROUTE INONDÉE

**JE NE M'ENGAGE NI
EN VOITURE NI À PIED**
Pont submersible, gué, passage
souterrain... Moins de 30 cm d'eau
suffisent pour emporter une voiture



**JE NE VAIS PAS
CHERCHER MES
ENFANTS À L'ÉCOLE,**
ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle



J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou 18 Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police



www.developpement-durable.gouv.fr
#pluieinondation



www.interieur.gouv.fr



Dommages sur
bâtiment ancien
hameau des
Gleisolles



Sismique

■ LE RISQUE SISMIQUE dans les Alpes-de-Haute-Provence

La connaissance des phénomènes

De 2000 à 2010, les séismes ont provoqué près de 700.000 morts dans le monde.

Même si la France est globalement un pays à sismicité modérée, des séismes destructeurs ont eu lieu par le passé, aux Antilles, mais aussi sur le reste du territoire (Lambesc en Provence en 1909), et se reproduiront dans le futur. En outre, des séismes plus faibles, mais plus fréquents, peuvent aussi avoir des conséquences humaines et économiques significatives.

Aujourd'hui, le phénomène sismique est assez bien connu, mais :

il reste toujours impossible de prévoir où, quand et avec quelle intensité un séisme surviendra.

Les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas de donner l'alerte assez tôt avant l'arrivée des ondes destructrices du séisme, en vue notamment de faire évacuer les bâtiments.

Les pertes humaines lors des séismes sont essentiellement dues à l'effondrement des constructions sur les populations et, dans certains cas aux conséquences de l'endommagement d'autres types d'ouvrages (incendies dus à la rupture de réseaux de gaz, inondations résultant d'ouvrages hydrauliques ou hydroélectriques, etc.).

Qu'est ce qu'un séisme ?

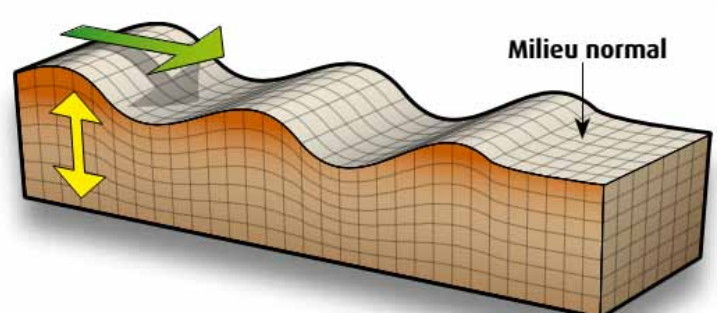
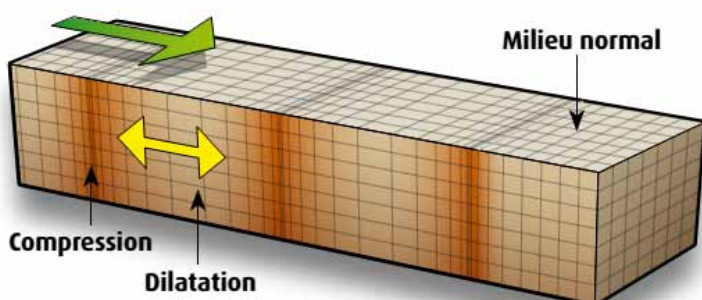
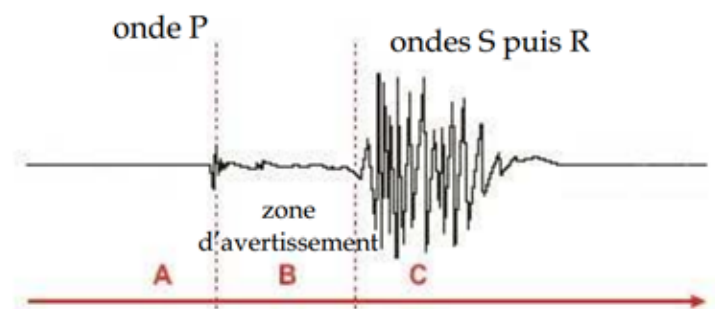
Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille en profondeur. Ceci entraîne une brusque libération d'énergie et la propagation d'ondes sismiques de deux sortes :

Les ondes de volume

Elles peuvent se réfléchir ou se réfracter comme la lumière. On en distingue deux types :

→ Les ondes P (Primaire) rapides 8 km/s, provoquant le grondement sourd annonciateur du tremblement de terre. Ces ondes compriment puis étirent le milieu traversé.

→ Les ondes S (Secondaire) dites de cisaillement ou transversales environ deux fois plus lentes.



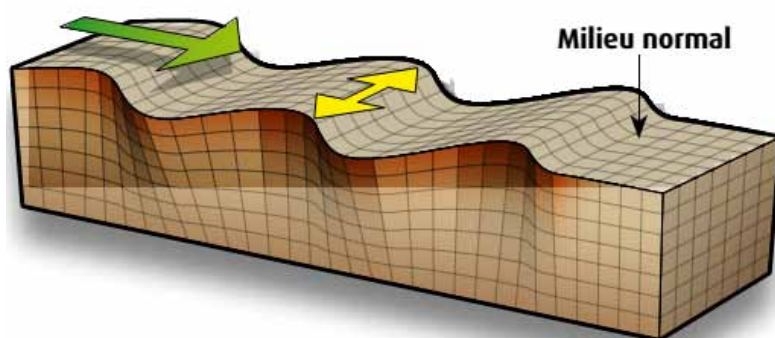


Sismique



Les ondes de surface

Comparables à des rides à la surface de l'eau, ces ondes naissent à la suite d'interférences entre les ondes volumétriques P et S. On distingue les ondes Love et les ondes de Rayleigh.



Le séisme est caractérisé par :

Sa magnitude : elle traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée par l'échelle ouverte de Richter, et est exprimée en degrés (de 1 à 9 ou plus).

Magnitude	Énergie libérée	Durée de la rupture	Valeur moyenne du rejet	Longueur moyenne du coulissage	Nbre de séismes par an dans le monde (ordre de grandeur)
9	$E \times 30^5$	250 s	8 m	800 km	1 tous les 10 ans
8	$E \times 30^4$	85 s	5 m	250 km	1
7	$E \times 30^3$	15 s	1 m	50 km	10
6	$E \times 30^2$	3 s	20 cm	10 km	100
5	$E \times 30$	1 s	5 cm	3 km	1 000
4	E	0,3 s	2 cm	1 km	10 000
3	$E/30$				> 100 000
2	$E/30^2$				
1	$E/30^3$				

Son intensité (I_0) : elle mesure la sévérité des secousses en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure directe, mais une appréciation de la manière dont le séisme se traduit

en surface en fonction des effets et dommages constatés. On utilise habituellement une échelle graduée de I à XII, généralement l'échelle EMS98.



Cheminée
endommagée
Vallée de l'Ubaye

Sismique

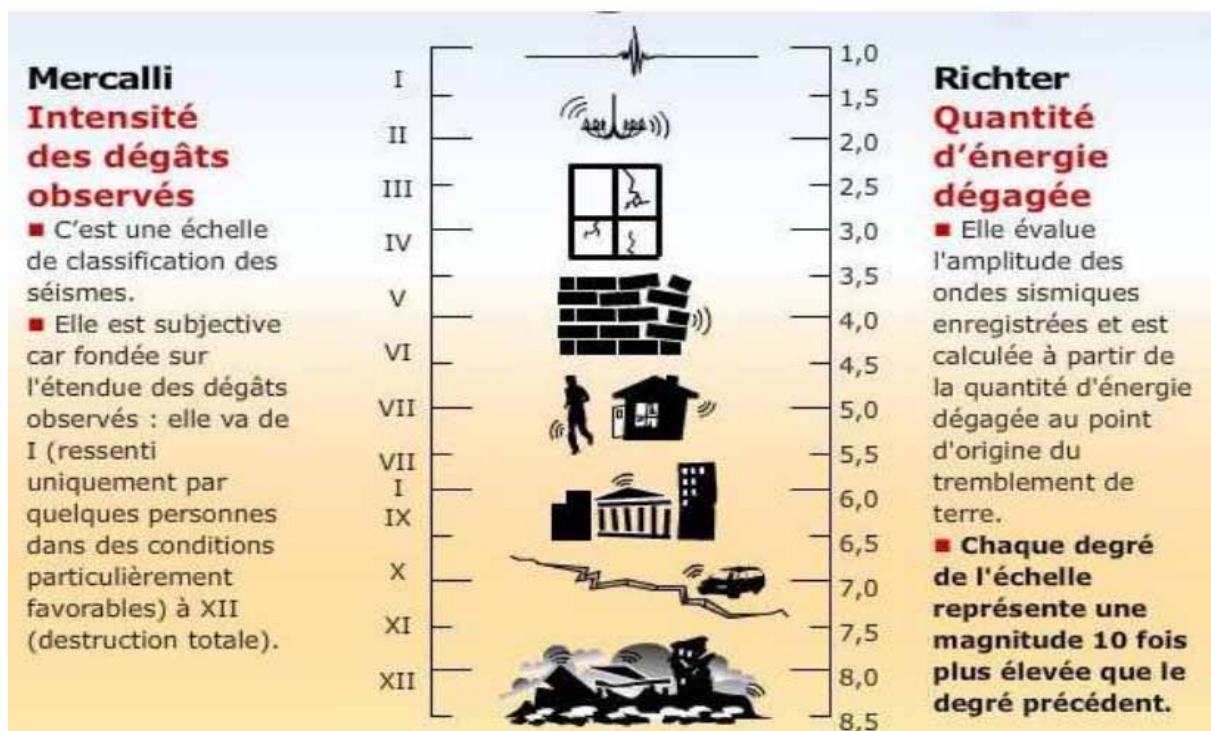
Intensité EMS	Définition	Description des effets typiques observés (résumé)
I	Non ressenti	Non ressenti.
II	Rarement ressenti	Ressenti uniquement par quelques personnes au repos dans les habitations.
III	Faible	Ressenti à l'intérieur des habitations par quelques personnes. Les personnes au repos ressentent une vibration ou un léger tremblement.
IV	Largement observé	Ressenti à l'intérieur des habitations par de nombreuses personnes, à l'extérieur par très peu. Quelques personnes sont réveillées. Les fenêtres, les portes et la vaisselle vibrent.
V	Fort	Ressenti à l'intérieur des habitations par la plupart, à l'extérieur par quelques personnes. De nombreux dormeurs se réveillent. Quelques personnes sont effrayées. Les bâtiments tremblent dans leur ensemble. Les objets suspendus se balancent fortement. Les petits objets sont déplacés. Les portes et les fenêtres s'ouvrent ou se ferment.
VI	Dégâts légers	De nombreuses personnes sont effrayées et se précipitent dehors. Chutes d'objets. De nombreux bâtiments subissent des dégâts non structuraux comme de très fines fissures et des chutes de petits morceaux de plâtre.
VII	Dégâts	La plupart des personnes sont effrayées et se précipitent dehors. Les meubles se déplacent et beaucoup d'objets tombent des étagères. De nombreux bâtiments ordinaires bien construits subissent des dégâts modérés : petites fissures dans les murs, chutes de plâtre, chutes de parties de cheminées ; des bâtiments plus anciens peuvent présenter de larges fissures dans les murs et une défaillance des cloisons de remplissage.
VIII	Dégâts importants	De nombreuses personnes éprouvent des difficultés à rester debout. Beaucoup de bâtiments ont de larges fissures dans les murs. Quelques bâtiments ordinaires bien construits présentent des défaillances sérieuses des murs, tandis que des structures anciennes peu solides peuvent s'écrouler.
IX	Destructions	Panique générale. De nombreuses constructions peu solides s'écroulent. Même des bâtiments bien construits présentent des dégâts très importants : défaillances sérieuses des murs et effondrement structural partiel.
X	Destructions importantes	De nombreux bâtiments bien construits s'effondrent.
XI	Catastrophe	La plupart des bâtiments bien construits s'effondrent, même ceux ayant une bonne conception parasismique sont détruits.
XII	Catastrophe généralisée	Pratiquement tous les bâtiments sont détruits.



Exercice pompier



Sismique



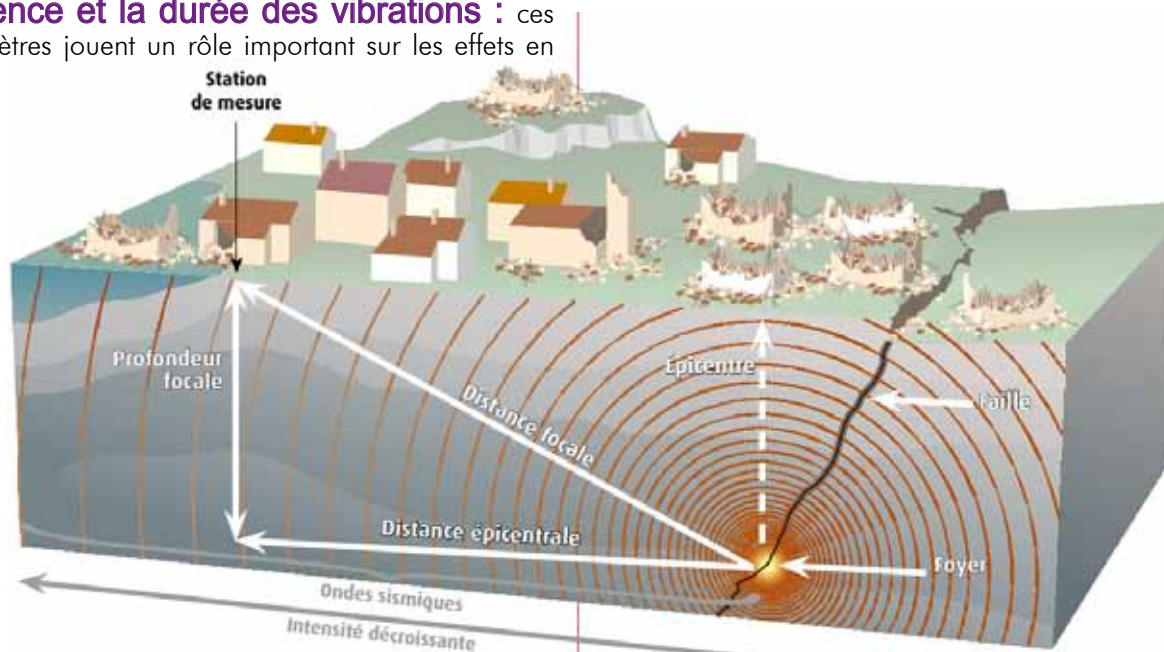
Son foyer : c'est l'endroit de la faille où commence la rupture et d'où partent les premières ondes sismiques.

Son épïcêtre : c'est le point situé à la verticale du foyer sur la surface terrestre. L'épïcêtre n'est pas forcément le siège des dégâts les plus importants, car le mouvement du sol peut varier en fonction de la topographie et de la constitution du sous-sol (effets de site).

La fréquence et la durée des vibrations : ces deux paramètres jouent un rôle important sur les effets en surface.

Effets de site : Selon la topographie (butes ou falaises) ou la nature du sol, le signal sismique peut être modifié, souvent amplifié, ce qui peut avoir des conséquences importantes sur le bâti.

Effets induits : Ce sont des événements déclenchés par le séisme tels que les mouvements de terrain (glissements ou chutes de blocs), les avalanches, les tsunamis ou raz-de-marée ou la liquéfaction des sols.





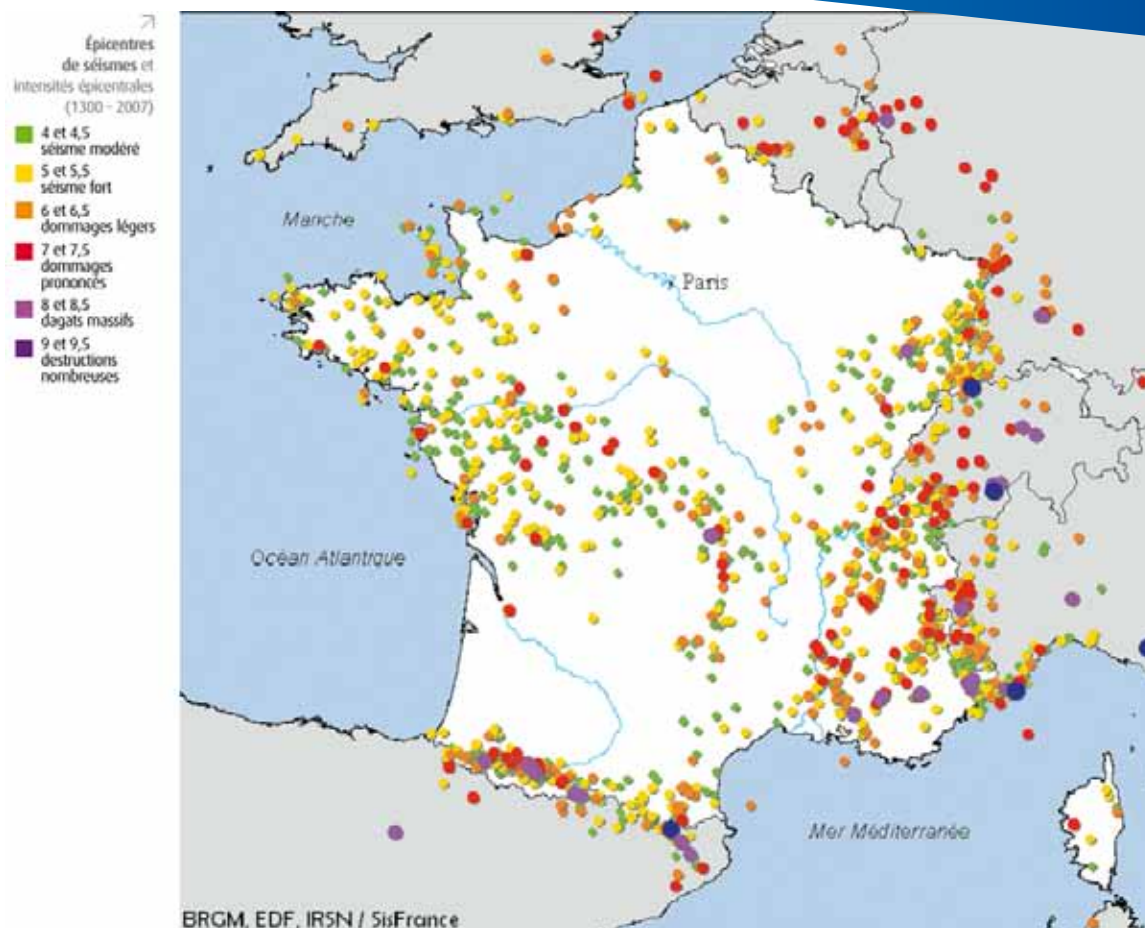
Sismique

Les séismes en France de 1300 à 2007

Date	Localisation épicentrale	Région ou pays de l'épicentre	Intensité épicentrale
18.10.1356	Jura suisse	Alsace	IX
02.02.1428	Cerdagne (Puigcerda)	Espagne, Pyrénées orientales	IX
18.02.1887	Ligurie (Riviera di Ponente)	Italie, Alpes maritimes	IX
21.06.1660	Bigorre (Bagnères-de-Bigorre)	Pyrénées centrales	VIII-IX
11.06.1909	Trevarresse (Lambesc)	Provence	VIII-IX
01.03.1490	Limagne (Riom)	Auvergne	VIII
23.06.1494	Alpes niçoises (Roquebillière)	Alpes maritimes	VIII
13.12.1509	Moyenne Durance (Manosque)	Alpes provençales	VIII
20.07.1564	Alpes niçoises (La Bollène-Vésubie)	Alpes maritimes	VIII
18.01.1618	Alpes niçoises (Coaraze)	Alpes maritimes	VIII
15.02.1644	Alpes niçoises (Roquebillière)	Alpes maritimes	VIII
12.05.1682	Hautes Vosges (Remiremont)	Vosges	VIII
14.08.1708	Moyenne Durance (Manosque)	Alpes provençales	VIII
24.05.1750	Bigorre (Juncalas)	Pyrénées centrales	VIII
12.12.1855	Haut Verdon (Chasteuil)	Alpes provençales	VIII
13.08.1967	Béarn (Arette)	Pyrénées occidentales	VIII
21.11.2004	Guadeloupe (les Saintes)	Antilles	VIII
29.06.1477	Limagne (Riom)	Auvergne	VII-VIII
15.02.1657	Plateau de Sainte-Maure (Sainte-Maure)	Touraine	VII-VIII
06.10.1711	Loudunois (Loudun)	Poitou	VII-VIII
10.08.1759	Entre-Deux-Mers	Bordelais, Guyenne	VII-VIII
09.01.1772	Gâtine (Parthenay)	Poitou	VII-VIII
23.01.1773	Tricastin (Clansayes)	Dauphiné	VII-VIII
25.01.1799	Marais Breton (Bouin)	Pays nantais et vendéen	VII-VIII
20.03.1812	Basse Durance (Beaumont-de-Perthuis)	Vaucluse	VII-VIII
19.02.1822	Bugey (Belley)	Bresse et Jura bressan	VII-VIII
20.07.1854	Lavedan (Argelès-Gazost)	Pyrénées centrales	VII-VIII
19.05.1866	Laragne (La Motte-du-Caire)	Alpes provençales	VII-VIII
19.07. et 08.08.1873	Tricastin (Châteauneuf-du-Rhône)	Dauphiné	VII-VIII
14.05.1913	Moyenne Durance (Volx)	Alpes provençales	VII-VIII
30.11.1951	Haut Verdon (Chasteuil)	Alpes provençales	VII-VIII
05.04.1959	Ubaye (Saint-Paul)	Alpes provençales	VII-VIII
25.04.1962	Vercors (Corrençon-en-Vercors)	Dauphiné	VII-VIII
29.02.1980	Ossau (Arudy)	Pyrénées occidentales	VII-VIII



Sismique

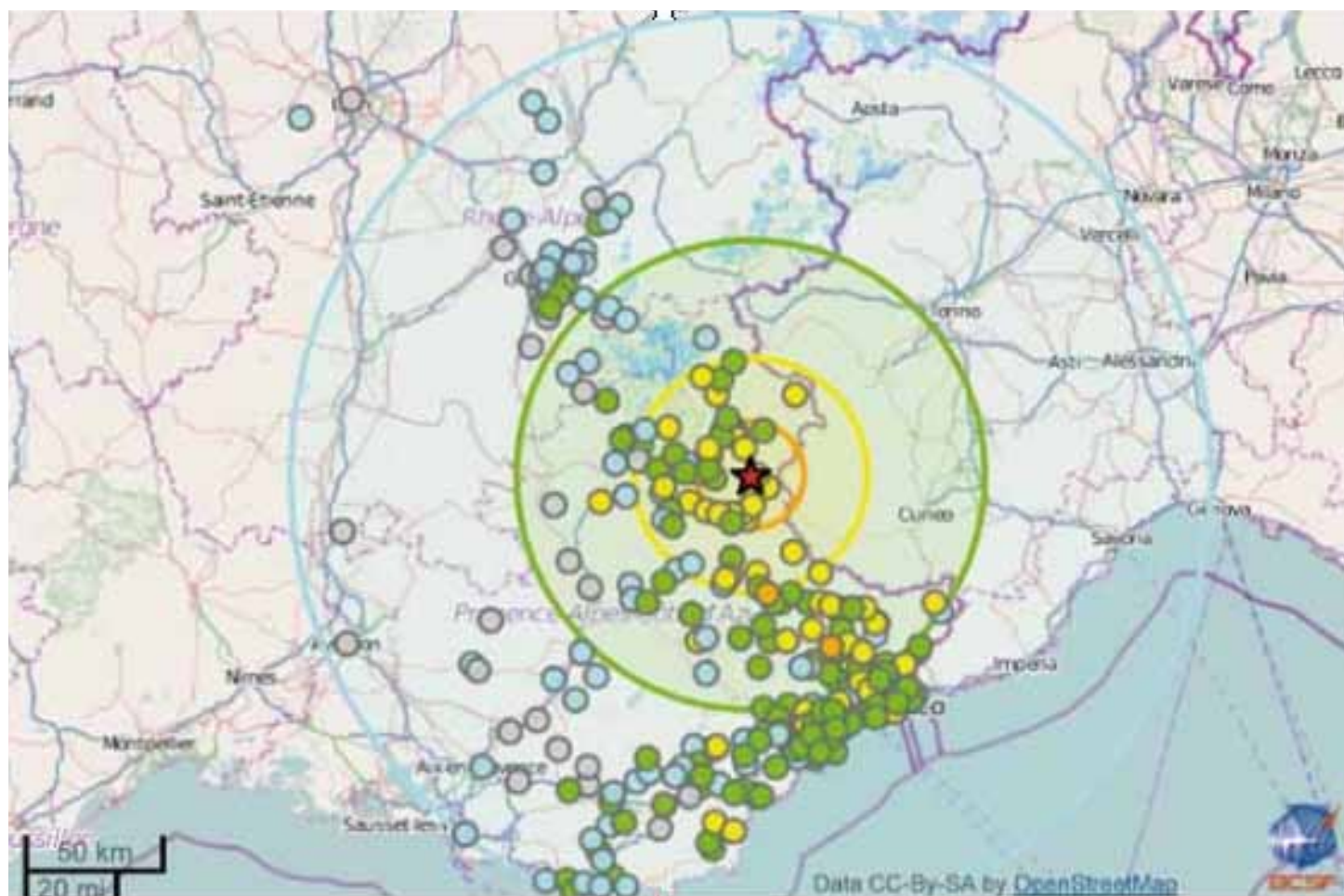


Les séismes ≥ 3 sur le département de 2010 à 2016

Localisation	Date	HTU
Séisme 23 km N de Digne (dept. 04, 3h48 locale, M=4.1)	10/11/16	02h48
Séisme 22 km N de Digne (dept. 04, 3h45 locale, M=3.6)	10/11/16	02h45
Séisme 12 km NW de La Javie (Alpes de Haute-Provence, 16h35 locale, M=3.9)	09/11/16	15h35
Séisme 4 km N de Barcelonnette (Dépt.04, 5h03 locale, M=4,4)	06/11/15	04h03
Séisme 11 km NE Barcelonnette (dept. 4, le 11/04/15 à 7:33 heure locale, ML= 3.7)	11/04/15	05h33
Séisme nord de Barcelonnette (dept. 4, le 10/02/15 à 6h39 heure fr, ML= 3.5)	10/02/15	05h39
Séisme 9 km N de Barcelonnette (dept. 04, le 12/09/14 à 23h26 heure fr, ML= 3.6)	12/09/14	21h26
Séisme 11 km NNE de Barcelonnette (dept. 04, le 14/07/14 à 5h09 heure fr, ML= 3.8)	14/07/14	03h09
Séisme 14 km N de Barcelonnette (Dép 04, 03h32 heure FR, ML=3,9)	22/06/14	01h32
Séisme 7km E de Guillemestre, (dept. 04, le 12/06/14 à 13h46 heure fr, ML= 3.7)	12/06/14	11h46
Séisme NW de Barcelonnette, (dept. 04, le 7/04/14 à 21h27 heure fr, ML= 5.2)	07/04/14	19h27
Séisme 12km NE de Barcelonnette (le 21/12/2013 à 17h09 heure fr, ML 3,5)	21/12/13	16h09
Séisme 17km au N de Digne (dept 04, le 01/06/2013 à 18h31 heure locale, magnitude 3.7)	01/06/13	16h31
Séisme 10 km au SE de Forcalquier (Dép 04, le 19/09/2012 à 20h56 heure fr, ML=3,4)	19/09/12	18h56
Séisme N de Barcelonnette, (dept. 04, le 8/03/12 à 19h26 heure locale, ML= 3.6)	08/03/12	18h26
Séisme NE de Barcelonnette, (dept. 04, le 8/03/12 à 00h30 heure locale, ML= 3.6)	07/03/12	23h30



Sismique



Échelle d'intensités macrosismiques (EMS-98)

Intensité EMS-98	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X+
Dégâts potentiels bâtiments vulnérables	aucun	aucun	aucun	aucun	très légers	modérés	quelques effondrements partiels	nombreux effondrements partiels	nombreux effondrements	effondrements généralisés
Dégâts potentiels bâtiments peu vulnérables	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	très légers	modérés	effondrements partiels	nombreux effondrements
Perception humaine	non ressenti	très faible	faible	modéré	forte	brutale	très brutale	sévère	violente	extrême



Sismique

Le département des Alpes de Haute-Provence a choisi de développer des PPRN multirisques qui traitent la plupart du temps de l'ensemble des risques naturels prévisibles du territoire d'une commune (inondation incendies et glissement de terrain). 33 PPRN du département traitent le risque sismique.

La surveillance et l'information de la population

La surveillance régionale des phénomènes sismologiques revêt plusieurs aspects scientifiques et techniques mais aussi historiques. L'information des populations est donnée par le Maire (DICRIM) et par le Préfet (DDRM et TIM).

La surveillance

La prévention s'appuie sur la surveillance de la sismicité régionale à travers les études menées par les centres de recherche qui s'appuient sur les enregistrements des séismes locaux mais aussi sur des études sismotectoniques, sur la paléosismicité ou encore sur la sismicité historique. Cette connaissance permet de caractériser l'intensité des séismes susceptibles d'affecter le territoire, ainsi que leur récurrence. Un programme national de sensibilisation et d'incitation à la prise en compte de ce risque, le « Plan séisme » a été mis en œuvre sur tout le territoire de 2005 à 2010. Il a été suivi de la publication en 2013 d'un cadre national d'actions (dit « CAPRIS ») qui définit les orientations nationales en matière de prévention du risque sismique en France sur une période de 5 ans (2013-2017). Ce plan a été décliné en 2015 au niveau régional au travers d'un cadre d'actions spécifique pour la période 2015-2018.

Le cadre d'actions régional pour la prévention du risque sismique s'articule autour de quatre orientations opérationnelles :

→ Orientation S.1 : Caractériser l'aléa sismique local sur les territoires à enjeu et aider à la hiérarchisation des actions de prévention

→ Orientation S.2 : Évaluer et réduire la vulnérabilité des ouvrages stratégiques

→ Orientation S.3 : Favoriser la construction parasismique et la réduction de la vulnérabilité

→ Orientation S.4 : Sensibiliser au risque sismique et se préparer à une crise

Sur le département des Alpes-de-Haute-Provence, l'audit de la vulnérabilité sismique de nombreux bâtiments et d'ouvrages d'art fera l'objet d'études prochaines, afin de caractériser leur vulnérabilité et d'envisager leur renforcement.

L'information de la population

Le préfet et le maire partagent les actions d'information préventive, semblables pour tous les risques, destinées aux citoyens, aux scolaires, aux professionnels.

L'analyse de toutes les catastrophes observées dans le monde confirme qu'une sensibilisation et une bonne information

de la population sur le risque et les précautions à prendre permettent de réduire sensiblement le nombre de victimes et l'ampleur des dégâts. Cette action est d'autant plus importante que la faible occurrence des séismes dans notre région ne permet pas d'imprégner les mémoires.

La maîtrise de l'urbanisation

L'action sur le bâti demeure l'axe principal de la politique de prévention en matière de séisme : il s'agit d'appliquer les règles parasismiques dans la construction des bâtiments neufs et dans le renforcement des bâtiments existants. Il est possible de construire un bâtiment de manière à ce qu'il ne s'effondre pas en cas de séisme. La construction parasismique reste le moyen de prévention le plus efficace de se protéger contre les séismes. La politique française de prévention du risque sismique est basée principalement sur la réduction de la vulnérabilité du bâti. Elle comprend aussi des actions

relatives à l'information de la population, l'amélioration des connaissances sur le risque sismique, l'aménagement du territoire et la préparation à la gestion de crise. Chacun est concerné par le risque sismique; il est de son droit et de son devoir de s'informer sur les dangers encourus sur ses lieux de vie. Chacun doit prendre en compte les règles parasismiques pour construire ou renforcer son habitation afin de protéger sa vie et celle de sa famille.

Des règles de construction spécifiques doivent être appliquées



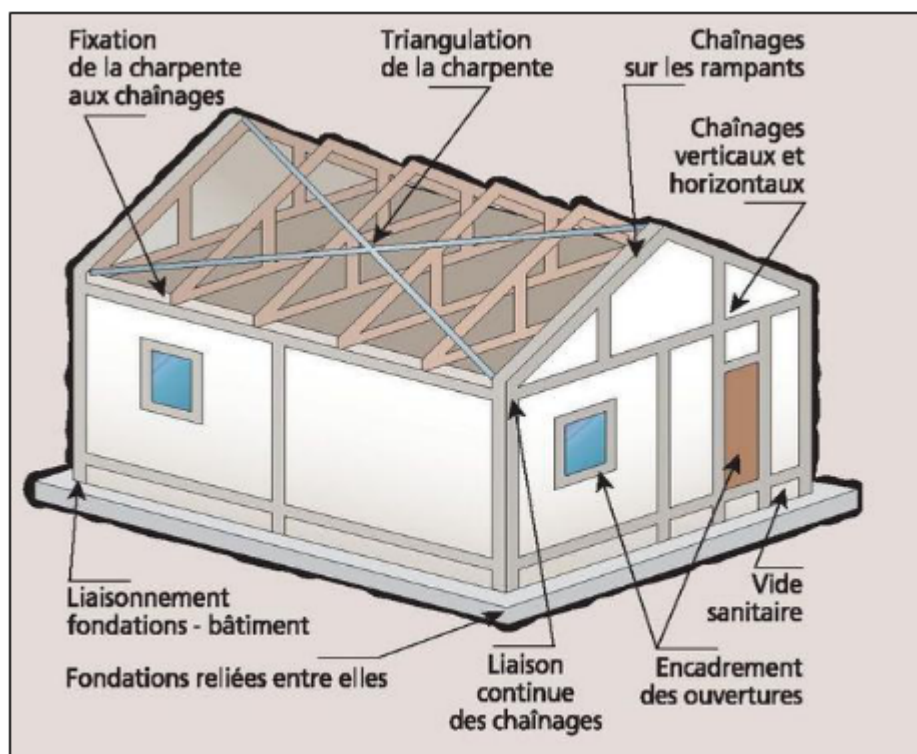
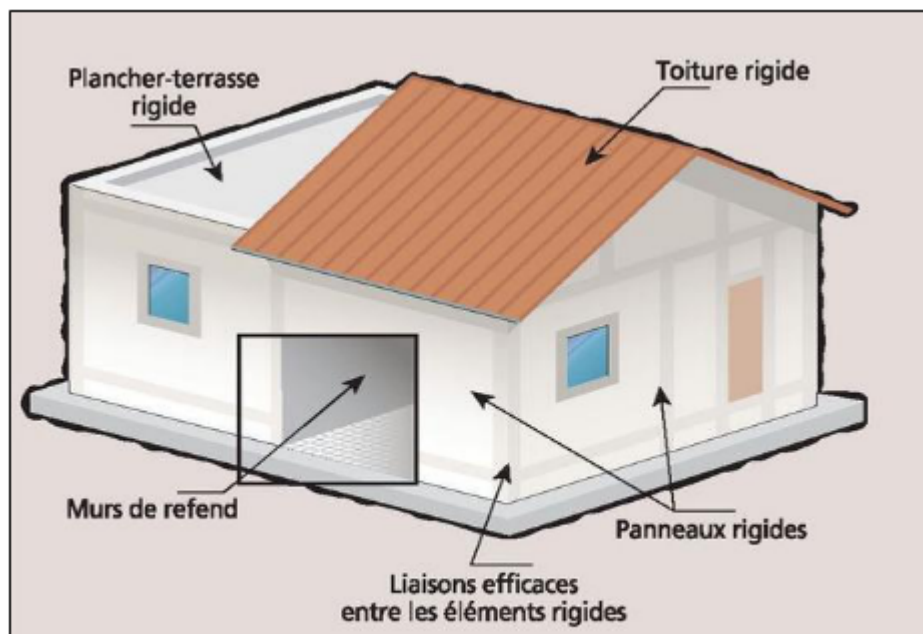
Sismique

en zones sismiques. En France métropolitaine, il n'est pas interdit de construire en zone sismique. Il est cependant obligatoire de respecter les règles de construction qui définissent, par zone, en fonction de la commune, de la nature du sol et de l'importance du bâtiment, l'accélération à prendre en compte, ainsi que les règles de construction correspondantes. Ces règles s'appliquent sur tout le territoire français. Les règles de construction ne sont pas dictées par le PLU.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) fixe uniquement les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune, telles que l'autorisation ou l'interdiction de construire, l'occupation maximale du sol, l'implantation des bâtiments. Il ne peut en aucun cas édicter des normes de construction. Lorsqu'un PPR a été approuvé, il est annexé au PLU afin de rendre cette servitude d'utilité publique opposable aux tiers. Les Plans de Prévention des Risques sismiques (PPRS) constituent un outil pour réduire le risque sismique sur le territoire. Ils viennent compléter la réglementation nationale en affinant à l'échelle d'un territoire la connaissance sur l'aléa (microzonage) et les enjeux.

Les normes parasismiques fixent les niveaux de protection requis en fonction de la région et du type de bâtiment. Elles visent à garantir qu'un bâtiment ne s'effondrera pas sur ses occupants en cas de secousse sismique. Des règles spécifiques sont appliquées pour les bâtiments et infrastructures particuliers tels que les barrages, les centrales nucléaires ou les industries à risque (type Seveso).

L'application des règles de construction parasismique s'impose, selon le zonage sismique de la France, pour les constructions neuves mais également pour les constructions existantes en fonction de la nature des travaux prévus sur ces ouvrages.





Agate

Nucléaire

L'exploitation de ces installations est réglementée

Les autorisations d'implantation et d'exploitation sont délivrées par décret. L'aménagement autour de l'installation est maîtrisé : par exemple aucune industrie ajoutant un risque dans les environs du site n'est autorisée. Des prélèvements périodiques d'eau, de végétaux, de lait, permettent de contrôler la radioactivité, les rejets sont surveillés en permanence. Les règles d'exploitation minimisent la probabilité qu'un accident majeur ne survienne : le personnel reçoit une formation initiale et continue à la sécurité ; le contrôle de l'installation est continu, sa maintenance est régulière.

Des plans d'urgence sont élaborés pour parer à un accident

Pour les accidents susceptibles de se produire dans l'enceinte de l'installation, c'est l'exploitant qui élabore et met en œuvre son Plan d'Urgence Interne.

Si l'accident menace d'avoir des répercussions en dehors du site, le préfet déclenche le Plan Particulier d'Intervention (PPI). À partir de l'étude de dangers, le scénario accidentel le plus pénalisant dimensionne son périmètre d'application : zone maximale où les effets seraient ressentis. Dans cette zone, les populations doivent appliquer les consignes de sauvegarde dès l'alerte. Des simulations permettent d'en vérifier l'efficacité.

Les sapeurs-pompiers assurent un balisage de la zone contaminée. Un compte rendu est adressé au Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) qui alerte le Commissaire à l'Energie Atomique. Celui-ci peut intervenir avec ses propres équipes si nécessaire. Des cellules mobiles d'intervention radiologique, dépendantes du Service Départemental D'Incendie et de Secours (SDIS) peuvent également être dépêchées sur les lieux. Elles ont un rôle de détection de la contamination et de protection.

Pour le CEA Cadarache et le complexe nucléaire du Tricastin, les périmètres des PPI sont de 5 km de rayon autour du Centre pour l'évacuation et 10 km pour l'absorption des comprimés d'iode.

Des mesures de précaution pour réduire la vulnérabilité au risque nucléaire

Le principal contaminant des rejets serait l'iode radioactif (I 131). À titre préventif, des comprimés d'iode stable ont été distribués à plusieurs reprises à la population habitant dans le rayon de cinq kilomètres des PPI. Des boîtes de comprimés d'iode sont également en dépôt, selon les zones concernées, dans les collectivités (collège, entreprises), dans les centres hospitaliers et les pharmacies à proximité des centrales nucléaires. En cas d'accident nucléaire majeur, une distribution serait effectuée à la population concernée.

Ces comprimés empêchent l'incorporation de l'iode radioactif et protègent la thyroïde. **Ils ne doivent être absorbés que sur ordre du préfet, transmis par la radio.**

Comment la population est-elle informée sur le risque nucléaire ?

De même qu'autour des sites « SEVESO », les populations riveraines des INB reçoivent, tous les cinq ans, une information spécifique avec diffusion d'une brochure sur les risques encourus et les consignes pour s'en préserver, financée par les exploitants, sous contrôle du préfet.

Comme les sites Seveso, les INB disposent d'instances de concertation et d'information. Elles sont appelées Commissions Locales d'Information (CLI). Celles-ci sont composées d'élus, de représentants des organisations syndicales et agricoles, de personnalités qualifiées, de représentants des associations et des médias. Elles peuvent émettre des observations pour améliorer la prévention, former les salariés et informer le public.

Des actions de sensibilisation spécifiques sont aussi menées dans le milieu scolaire (voir détail introduction p XX). Le grand public peut également s'informer par Internet sur le site <http://www.asn.fr>.

Des exercices nucléaires nationaux organisés par l'Autorité de Sûreté, simulant un accident sur une INB, donnent à la population riveraine l'occasion de se familiariser avec le déclenchement du PPI (sirènes d'alerte, consigne de confinement, barrages routiers, etc.) et de tester ses réflexes de sauvegarde. Ce fut le cas autour du CEA Cadarache en 1996, 1999, 2002, janvier 2006. Pour le complexe nucléaire du Tricastin, l'exercice le plus récent a été effectué le 27 septembre 2007.



PLINIUS
simul-corium

Nucléaire

La réglementation impose aux exploitants nucléaires la déclaration du moindre incident

L'autorité de sûreté nucléaire qualifie le niveau de gravité d'après l'Echelle Internationale des Evénements Nucléaires (INES). Cette information fait systématiquement l'objet d'un communiqué de presse.

L'alerte et les secours

L'alerte est donnée par un signal sonore constitué de trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute (voir p119). Elle peut aussi être relayée par des véhicules munis de haut-parleurs et transmettant un message ou des consignes complémentaires (telles que restriction de



Laboratoire
analyse
environnemental

consommation de certains aliments, etc.). Les plans d'urgence (PUI et PPI) élaborés au préalable sont déclenchés selon le périmètre de l'accident (voir détail « plans d'urgence » p 119 de ce chapitre).

les consignes individuelles de sécurité

1 Mettez-vous à l'abri

2 Ecoutez la radio

3 Respectez les consignes

Avant

Informez-vous sur les consignes de sécurité et le signal d'alerte (voir p 119)
DÈS LE SIGNAL D'ALERTE, METTEZ-VOUS A L'ABRI DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

et suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités (radio, TV, radio maritime)

Fermez les portes et fenêtres puis éloignez-vous en,

Arrêtez la ventilation mécanique, sans pour autant obstruer les prises d'air correspondantes,

Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille (ils sont eux aussi protégés),

Ne téléphonez pas,

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,

N'utilisez pas votre voiture,

Jusqu'à indication contraire, vous pouvez consommer l'eau du robinet (prévoir tout de même des réserves d'eau embouteillée et des provisions entreposées chez vous)

Ne cueillez pas les fruits et légumes du jardin.

Pendant

➔ Suivez absolument les consignes,

➔ Si vous êtes impérativement obligé de sortir, protégez-vous puis débarrassez-vous le plus possible des poussières radioactives avant de rejoindre la pièce servant d'abri. Dès l'entrée dans le local, lavez-vous les parties apparentes du corps et changez de vêtements (utilisez le point d'eau le plus proche afin d'éviter de disperser des poussières radioactives).

Après

➔ Vous serez informés des mesures à prendre pour vous, votre famille et vos biens, par la radio,

➔ Si une évacuation était décidée par les autorités, prenez les moyens de transport prévus pour votre transfert vers des lieux d'hébergement,

➔ Les comprimés d'iode ne doivent être absorbés que sur consigne du préfet.

**LE PREFET PEUT AUSSI DECIDER DE VOTRE EVACUATION.
CES MESURES SERONT PRECEDEES D'UNE MISE A L'ABRI A DOMICILE AFIN
DE PERMETTRE A VOTRE FAMILLE DE SE REGROUPER AVANT L'EVACUATION.**



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Digne les Bains, le 24 JAN. 2017

ARRÊTE PRÉFECTORAL N° 2017-024-001
relatif au droit à l'information du public sur les risques
majeurs.

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles article L.125-2 et R125-10 et R125-11 ;

VU le code Minier, notamment l'article L 174-5;

VU l'arrêté préfectoral N° 2009-1681 du 7 août 2009 relatif au droit à l'information du public sur les risques majeurs.

SUR proposition du directeur des services du cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'information du public sur les risques majeurs auxquels il est susceptible d'être exposé dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, est consignée dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) établi par le préfet.

ARTICLE 2 : Cette information sera complétée par le document communal d'information sur les risques majeurs (DICRIM) librement consultable par les citoyens auprès des mairies.

ARTICLE 3 : La liste des communes du département des Alpes-de-Haute-Provence où doit s'appliquer le droit à l'information du public sur les risques majeurs, conformément à l'article R-125-10 du Code de l'environnement, fait l'objet d'un tableau des risques naturels et technologiques annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral 2009-1681 du 7 août 2009 sus-nommé est abrogé.

ARTICLE 5 : La Secrétaire générale de la préfecture, le Directeur des services du cabinet, les Sous-Préfets des arrondissements de Forcalquier, Castellane et Barcelonnette, les Chefs des services départementaux et les Maires du département des Alpes-de-Haute-Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et disponible sur le site Internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.


Bernard GUERIN

Tableau des risques naturels, miniers et technologiques majeurs identifiés dans les Alpes-de-Haute-Provence

Annexes

Annexe à l'arrêté préfectoral N° 2017-024-001

Communes	Risques naturels						Risques	Risques technologiques				PCS	DICRIM
	Inondation	Mouv. terrain	Mouv. terrain Argiles	Sismique	Avalanches	Feu de forêt	Miniers	Industriel	TMD	Barrage	Nucléaire		
	Présence	Présence	Présence	Présence	Présence	Présence	Présence	Présence	Présence	Présence	Présence		
AIGLUN	A 22/05/06	A 22/05/06	A 22/05/06	A 22/05/06					R + F + C				
ALLEMAGNE-EN-PROVENCE	A 31/12/13	A 31/12/13	A 31/12/13	A 31/12/13		A 31/12/13			R				
ALLONS	étude	étude	étude	D									
ALLOS	A 17/09/98	A 17/09/98	A 17/09/98	D	A 17/09/98					1			
ANGLES	étude	étude	étude	D					R				
ANNOT	A 17/10/13	A 17/10/13		A 17/10/13					R				
ARCHAIL				D									
AUBENAS-LES-ALPES			A 21/11/16	D									
AUBIGNOSC	01/04/61-PSS			D					R + F + C	1			
AUTHON				D									
AUZET				D									
BANON				D									
BARCELONNETTE	A 08/12/09	A 08/12/09	A 08/12/09	A 08/12/09	A 08/12/09				R				
BARLES				D									
BARRAS				D									
BARREME	étude	étude	étude	D					R				
BAYONS				D									
BEAUJEU				D					R				
BEAUVEZER	A 12/02/07	A 12/02/07	A 12/02/07	D	A 12/02/07								
BELLAFFAIRE				D									
BEVONS	étude	étude	étude	D									
BEYNES			A 01/03/13	D					R				
BLIEUX	étude	étude	étude	D									
BRAS-D'ASSE				D					R				
BRAUX	étude	étude	étude	D									
BRILLANNE (LA)	01/04/61-PSS			D		étude			R + F	1			
BRUNET				D									
BRUSQUET (LE)				D					R				
CAIRE (LE)				D									
CASTELLANE	A 27/09/05	A 27/09/05	A 27/09/05	D					R	1			
CASTELLARD-MELAN (LE)				D									
CASTELLET (LE)	P 24/06/09	P 24/06/09	P 24/06/09	P 24/06/09		étude							
CASTELLET-LES-SAUSSES	étude	étude	étude	D					R				
CERESTE			A 21/11/16	D		étude			R				
CHAFFAUT-SAINT-JURSON (LE)	A 29/03/04	A 29/03/04	A 29/03/04	D					R				
CHAMPTERCIER	A 24/09/08	A 24/09/08	A 24/09/08	A 24/09/08									
CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	A 06/11/13 M 30/08/16	A 06/11/13 M 30/08/16	A 06/11/13 M 30/08/16	A 06/11/13 M 30/08/16				P 07/02/11 ARKEMA	R + F + C	1			
CHATEAUFORT				D									
CHATEAUNEUF-MIRAVAIL	étude	étude	étude	D									
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT			A 01/03/13	D					C				

Plan de prévention des risques :
 A : Approuvé P : Prescrit M : Modifié
 PSS : Plan de Surface Submersible valant PPR
 GEO : PPRT Géosel Géométhane
 TMD : R : routier - F : ferré - C : canalisations
 D : Décret 2010 -1254 du 22 octobre 2010

PCS : Obligatoire et réalisé
 Obligatoire et non réalisé
 Non obligatoire mais réalisé
 DICRIM : Réalisé

Feu de forêt : Léger
 Notable
 Important
 Sismicité : Modéré
 Moyen

Autres risques : Présence de risque
 Risque identifié par une étude
 A Risque identifié par un PPR A
 P Risque identifié par un PPR P

Annexes

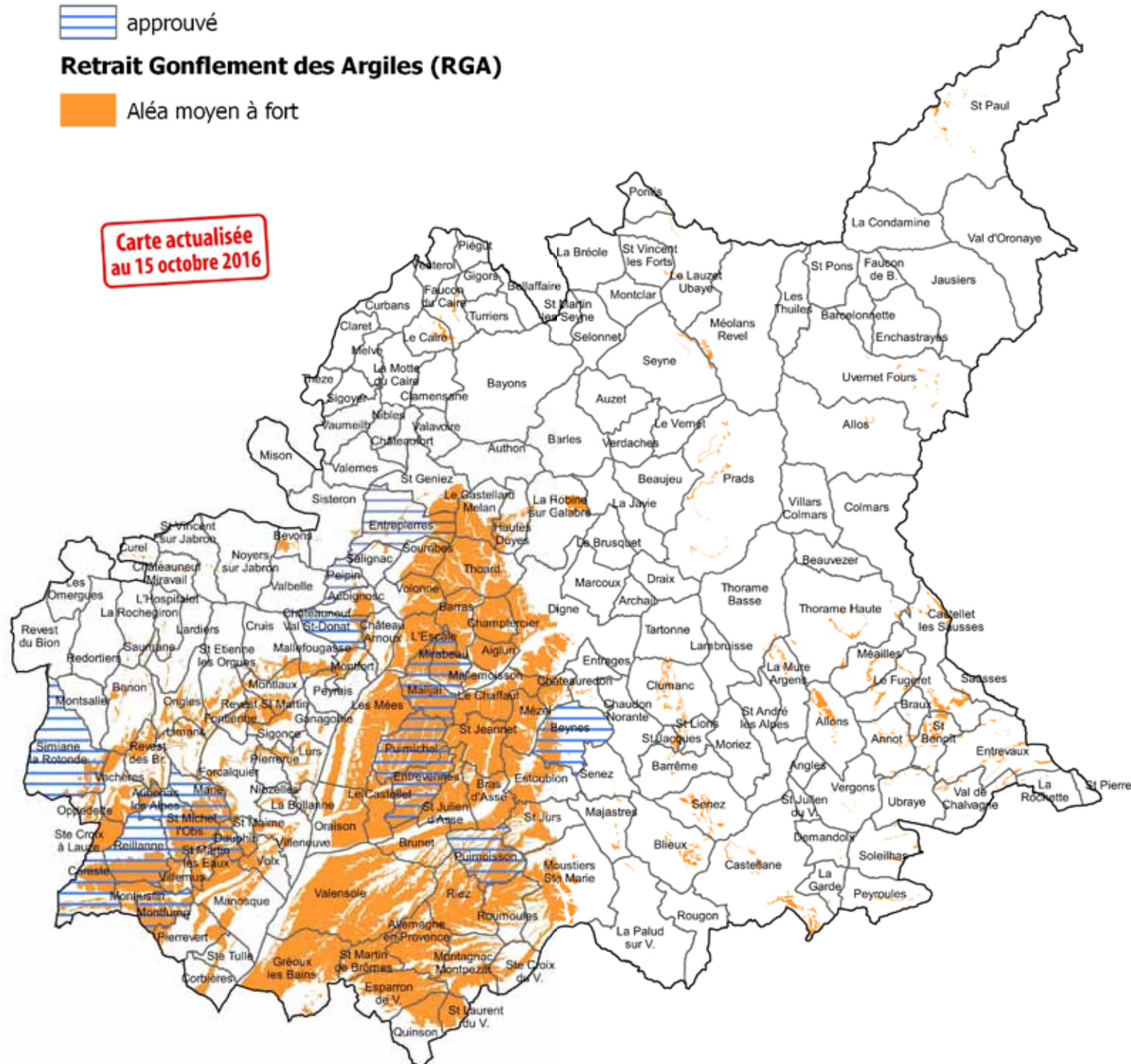
PPRN monorisque RGA

 approuvé

Retrait Gonflement des Argiles (RGA)

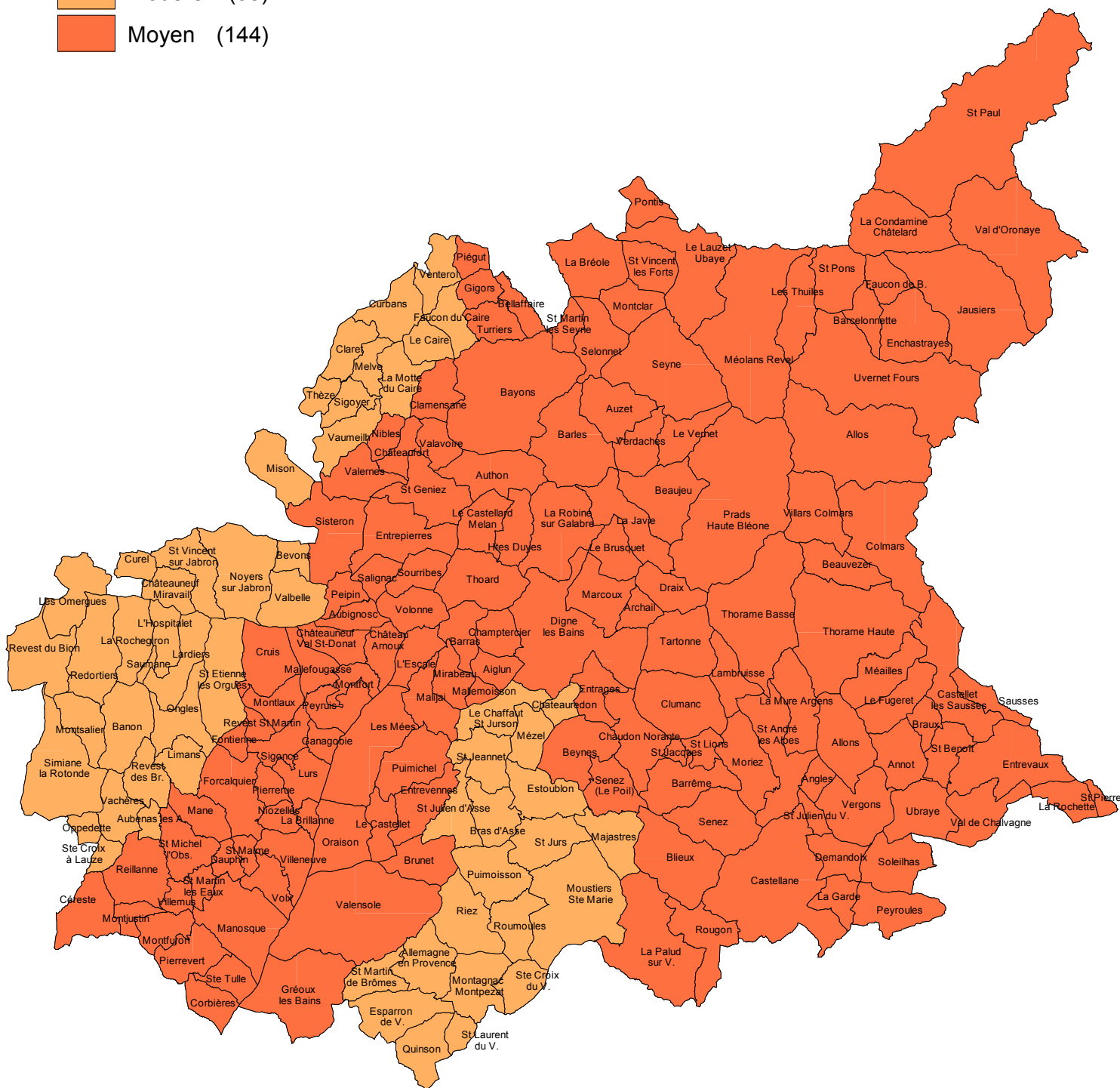
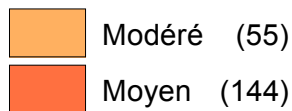
 Aléa moyen à fort

Carte actualisée
au 15 octobre 2016



Annexes

Niveau de l'aléa sismique



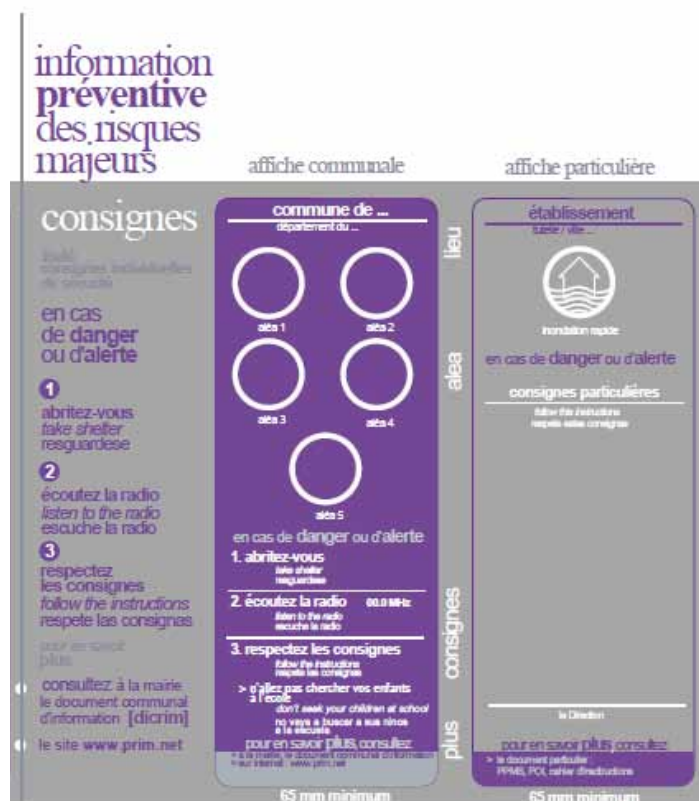
Sources : IGN BD CARTO_PREF/DDT Décret 2010-1255 du 22/10/2010
Réalisation DDT/SUCT/PCAT/CC - Carte 09/2016

Sigles et Abréviations

AZI	Atlas des Zones Inondables	ONF	Office National des Forêts
ANENA	Association Nationale pour l'Étude de la Neige et des Avalanches	ORSEC	Organisation de Réponse de Sécurité Civile
APIC	Avertissement sur les Pluies Intenses à l'échelle des Communes	PAC	Porter A Connaissance
ARIA	Analyse Recherche et Information sur les Accidents	PAPI	Programme d'Action de Prévention des Inondations
ARS	Agence Régionale de la Santé	PCO	Poste Commandement Opérationnel
BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles	PCS	Plan Communal de Sauvegarde
BCSF	Bureau Central de la Sismicité Française	PDPFCI	Plan Départemental de Protection de la Forêt Contre les Incendies
BRGM	Bureau des Recherches Géologiques et Minières	PFMS	Plan Familial de Mise en Sûreté
CCFF	Comité Communal Feu de Forêt	PHEC	Plus Hautes Eaux Connues
CENALT	CEntre National d'Alerte aux Tsunamis	Plan	Plan déclenché par le préfet pour porter secours à de nombreuses victimes
CEPRI	Centre Européen de Prévention du Risque Inondation	NOVI	
CEREMA	Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement	PLU	Plan Local d'Urbanisme
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	PMD	Plan Marchandise Dangereuse
CLIC	Comité Local d'Information et de Concertation	POI	Plan d'Opération Interne
CLPA	Carte de Localisation de Phénomènes d'Avalanche	POS	Plan d'Occupation des Sols
CMIR/SE	Centre Météorologique Inter-RÉGional/Sud-Est	PPI	Plan Particulier d'Intervention
CNEV	Centre National d'Expertise sur les Vecteurs	PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté (école, collège, lycée, ERP)
COD	Centre Opérationnel Départemental	PPR	Plan de Prévention des Risques. PPRN - risques naturels prévisibles ; PPRT - risques technologiques
CSS	Commission de Suivi de Site (pour les installations SEVESO « seuil haut »).	PSI	Plan de Surveillance et d'Intervention
CTPB	Centre Technique Permanent des Barrages	PSS	Plan de Secours Spécialisé
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer	RCSC	Réserve Communale de Sécurité Civile
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs	RD	Route Départementale
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	RN	Route Nationale
DGPR	Direction Générale de la Prévention des Risques	RTM	Service de Restauration des Terrains de Montagne
DTA	Directive Territoriale d'Aménagement	RHYTMME	Radar Hydrométéorologique en Territoire de Montagne et Méditerranéen
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
EID	Entente Interdépartementale pour la Démoustification	SCHAPI	Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Crues
ERP	Établissement Recevant du Public	SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
IAL	Information Acquéreur Locataire	SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
ICPE	Installation Classée Pour l'Environnement	SEVESO	Directive européenne qui régit les installations industrielles à risques et, par extension, appellation de ces installations
INB	Installation Nucléaire de Base (INBS pour les INB Secrètes)	SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
INERIS	Institut National de l'Environnement et des Risques	SNGRI	Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation
IRSTEA	Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture	SPC	Service de Prévision des Crues
MEEM	Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer	TIM	Transmission d'Information au Maire
MSK	Medvedev, Sponheuer, Karnik, échelle d'intensité sismique	TMD	Transport de Matières Dangereuses
ONERC	Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique	TRI	Territoire à Risques importants d'Inondation

Annexes

Symboles pour l'affichage des risques naturels et technologiques



Sites internet

Sites Généralistes

Préfecture des Alpes de Haute-Provence
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS04)
<http://www.sdis04.fr/>

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA)
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence (DDT04)
<http://www.alpes-de-haute-provence.equipement.gouv.fr>

Office National des Forêts
<http://www.onf.fr>

Agence régionale de la santé (ARS)
<http://www.ars.sante.fr>

Service public de l'accès au droit
www.legifrance.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur
<http://www.interieur.gouv.fr>

Météo France
www.meteofrance.com

La prévention des risques majeurs
<http://www.prim.net> > moi, face aux risques

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer
<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Centre d'information du public pour la prévention des risques industriels et la protection de l'environnement (Cypres)
<http://www.cypres.org>

Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
www.brgm.fr

Observatoire régional des Risques Majeurs
<http://observatoire-regional-risques-paca>

Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA)
<http://www.irstea.fr>

Institut National de l'Environnement industriel et des Risques (INERIS)
www.ineris.fr

Caisse centrale de réassurance
www.ccr.fr

Agence régionale de la santé (ARS)
<http://www.ars.paca.sante.fr>



Mouvement de terrain

Vigilance météorologique
<http://vigilance.meteofrance.com>
<http://www.vigicrues.gouv.fr>
<http://www.meteorage.fr>

Numéro de vigilance Météo France : 05 67 22 95 00 (bulletins nationaux vocalisés) à partir du niveau de vigilance orange

Site internet : vigilance.meteofrance.com
Numéro vert canicule : 0 800 06 66 66

Compte Twitter @VigiMeteoFrance

Applications mobiles Météo France sur IOS, android et tablette

Base de données nationale sur les mouvements de terrain
www.georisque.gouv.fr

Base de données sur le phénomène retrait-gonflement
<http://www.argiles.fr>



Sismique

Sismicité historique en France métropolitaine
www.sisfrance.net

Réseau sismologique des Alpes
<http://sismalp.obs.ujf-grenoble.fr>

Réseau national de surveillance sismique
<http://renass.unistra.fr>

Bureau Central Sismologique Français
www.franceseisme.fr

Association française du génie parasismique
www.afps-seisme.forg

Le plan séisme-le site internet de la préfecture du risque sismique

<http://www.planseisme.fr>

Didacticiel de la réglementation parasismique
<http://www.planseisme.fr/-Didacticiel-.html>



Avalanche

Le risque avalanche
<http://www.prim.net>

Annexes

Mieux connaître les avalanches, Conseils pour construire en montagne

<http://www.avalanches.fr>

Ma commune face au risque

<http://www.prim.net>

Anena, statistique avalanches, consignes individuelles de sécurité

<http://anena.org>

Feu de forêt

Office national des forêts

<http://www.onf.fr>

Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne

www.dpfm.fr

Prométhée, base de données des incendies de la forêt méditerranéenne

www.promethee.com

Observatoire de la forêt méditerranéenne

www.ofme.org

Documents de sensibilisation, test de débroussaillage

www.entente-valabre.com

Climatique

Centre national de recherche météorologique

<http://www.cnrm.meteo.fr>

Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES)

<http://www.effet-de-serre.gouv.fr>

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

<http://www.ademe.fr>

Risques miniers et carrière

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA)

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Mémento du Maire et des élus

<http://www.mementodumaire.net>

Observatoire permanent des catastrophes naturelles et des risques naturels

<http://www.catnat.net/>

Gouvernement prévention des risques

<http://www.gouvernement.fr/risques/risque-minier>

Industriels

Bureau d'analyses des risques et pollutions industrielles (BARPI)

<http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/>

INERIS maîtriser le risque pour un développement durable

<http://www.ineris.fr/>

Transport de matières dangereuses

Canalisation Fos-Berre

www.canafb.com

Observatoire Régional des Transports PACA

www.ort-paca.fr

Protocole TRANSAID

<http://uic.fr/Activites/Infrastructures-transports/TRANSAID>

Groupement CanaFB

<http://www.canafb.com>

Rupture de barrage

Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR)

www.barrages-cfbr.org

Nucléaires

CEA Cadarache

<http://www.cadarache.cea.fr/>

Que faire en cas de crise

<http://www.asn.fr/>

Information sur les pollutions radioactives de l'environnement et des produits alimentaires : Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité (CRIIRAD)

<http://www.criirad.com>

EDF, centrale de Pierrelatte-Tricastin

<http://nucleaire.edf.fr>

Où vous adresser

Sites Généralistes

➔ Les mairies du département des alpes de Haute-Provence

➔ Préfecture des Alpes de Haute-Provence

8, rue du Docteur-Romieu 04016 Digne-les-Bains Cedex - Tél. 04 92 36 72 00

➔ Sous-préfecture de Castellane

Notre Dame - 04120 Castellane - Tél. 04 92 83 15 50

➔ Sous-préfecture de Barcelonnette

16, allée des Dames - 04400 Barcelonnette - Tél. 04 92 80 76 00

➔ Sous-préfecture de Forcalquier

Place Martial-Sicard - 04300 Forcalquier - Tél. 04 92 75 75 00

➔ Direction Départementale des Territoires (DDT 04)

Avenue Demontzey - CS 10211 04002 Digne-les-Bains Cedex - Tél. 04 92 30 55 00

➔ Service départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence

93, avenue Henri-Jaubert - BP 9008 - 04990 Digne-les-Bains Cedex 9 - Tél. 04 92 30 89 00

➔ Agence Départementale de l'Office National des Forêts

1, allée Fontainiers - 04000 Digne-les-Bains - Tél. 04 92 31 28 66

> Service de Restauration des Terrains en mpntagne

7, rue Monseigneur-Meirieu - 04000 Digne-les-Bains - Tél. 04 92 32 62 00

➔ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA)

Pour des informations sur le contrôle des Installations Classées :
ZI Saint-Joseph 04100 Manosque - Tél. 04 92 71 74 00

Pour le suivi des grands barrages, des cavités souterraines, des transports ou pour toute autre question :
16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3

Édition interne :

Préfecture et DDT

Conçu et réalisé par :

Préfecture et DDT

Photos et illustrations :

Préfecture, DDT, DREAL, SRTM, ONF, MEEM,
SDIS 04, Sanofi, Arkema, Météo France.

Cartographie :

DREAL, DDT, BRGM, EDF, IGN

Toutes photos, illustrations et cartes :

Droits Réservés.